

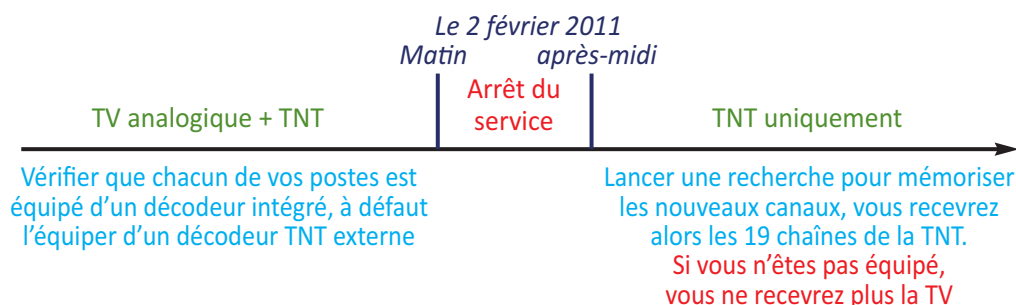
TV : Passage au Tout Numérique le 2 février 2011 pour la Picardie

C'est l'arrêt définitif des chaînes analogiques
qui seront remplacées par la TNT (Télévision Numérique Terrestre.)

Vous êtes concernés, si vous recevez la télévision par antenne râteau ou par le câble !

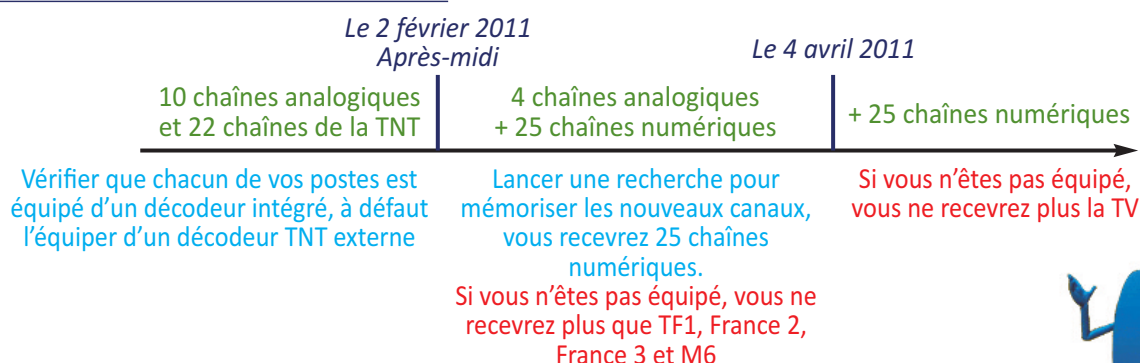
Vous n'êtes pas concernés, si vous recevez la TV par ADSL ou par satellite.

Vous recevez la TV par antenne râteau :

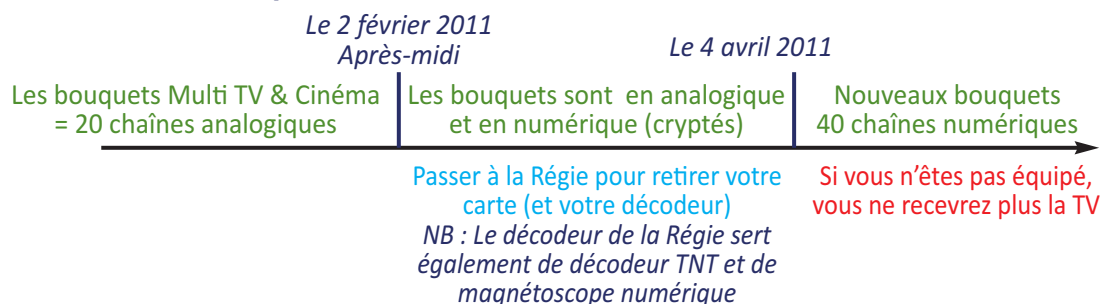


Vous êtes abonnés au câble

• Les chaînes de l'Accès Service



• Les chaînes des bouquets Multi TV et Cinéma :



Informations utiles :

- 1 - Tous les téléviseurs achetés après le 1er mars 2008 sont équipés d'un décodeur TNT intégré.
- 2 - Les décodeurs TNT externes sont en vente dans le commerce à partir de 20€.
- 3 - L'Etat propose des aides financières ou une assistance technique (personnes de plus de 70 ans ou ayant un handicap > 80%), renseignez-vous sur le site www.tousaunumerique.fr ou appelez le 0970 818 818
- 4 - Pour avoir plus d'information sur le passage au numérique : appelez la Régie 03 44 27 57 38, demandez nos guides à l'accueil ou télécharger les sur le site www.rccem.fr

Modernisation du réseau câble :

Intenet à très haut débit avec la Montataire Box ! Les travaux de modernisation du réseau ont démarré pour nous permettre le lancement des nouveaux services internet et téléphonie à partir du 1er mai 2011.

Les travaux consistent à :

- se raccorder au réseau fibre optique régionale et mettre en place une plateforme de service avec un prestataire qui assurera la gestion des comptes internet et téléphonie.
- déployer le réseau fibre optique sur l'ensemble de la Commune. Dans chaque quartier, une fibre optique desservira une poche d'environ 100 abonnés au moyen de l'extrémité du réseau coaxial existant,
- renouveler une partie des équipements de la tête de réseau pour le passage au « tout numérique. »

A l'issue de ses travaux, nous pourrons vous offrir des prestations de qualité aux meilleurs prix. En effet, notre réseau permettra de vous offrir des débits internet important (40Mbt/s) et une très belle qualité d'image.

Un dossier complet sera publié dans le prochain Vivre à Montataire pour vous présenter ces nouveaux services.

Qualité de fourniture

Le diagnostic de la qualité de fourniture

La qualité de fourniture sur Montataire n'est pas très bonne. Sur les 10 dernières années, le nombre annuel moyen de coupures longues (> 3mn) est de 2,2. Un résultat moins bon que dans la plupart des villes de plus de 10 000 habitants. Le tableau ci-joint montre que les pannes sont principalement dues à des travaux de tiers qui accrochent les câbles souterrains et à la défaillance sur les vieux câbles aux technologies anciennes.

Le Plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de fourniture

Voici les actions mises en place pour améliorer la qualité de la fourniture :

1 – Prévention des accidents lors des travaux de terrassement

- Cartographie informatisée et localisation des câbles haute tension.
- Présence des agents de la Régie sur les chantiers réalisés par des tiers.
- Formation des entreprises.

2 – Renouvellement des câbles de distribution 15kV

Il s'agit des câbles les plus anciens qui représentent 4 km.

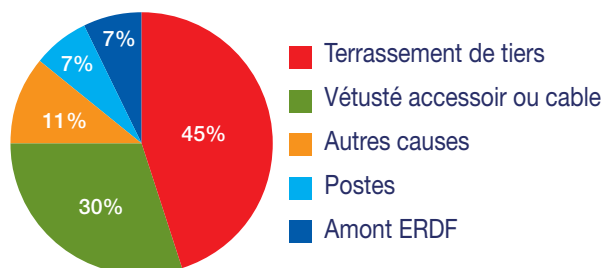
3 – Réactivité

- Nouvelle organisation des recherches de défaut en intervenant à deux agents.
- Exercices de recherche de défaut.
- Entretien systématique des détecteurs de défaut.

4 – La structure des Réseaux

Une étude est en cours pour optimiser les points d'ouverture et étudier la pose d'appareils télécommandés.

Causes incidents HTA (2001 à 2010)



Loi NOME

Le contexte de la loi : Depuis juillet 2007, le marché de l'électricité est théoriquement ouvert, mais les concurrents d'EDF et des Régies ont du mal à percer. La grande majorité des abonnés (plus de 98%) sont en effet restés fidèles aux tarifs réglementés historiques de l'électricité. Cette situation s'explique en grande partie par la performance du parc de production nucléaire français qui permet d'offrir aux français des prix d'électricité bien inférieurs à ceux du marché européen.

La loi a donc créé des mécanismes d'introduction forcée de la concurrence, dans un domaine où le consommateur ne la souhaite pas.

La loi NOME prévoit :

- De mettre à disposition des fournisseurs alternatifs l'énergie nucléaire des centrales nucléaires d'EDF.
- De mettre fin aux tarifs réglementés pour les clients importants (consommant plus de 36kVA) en 2015.

Analyse

Cette loi est particulièrement injuste pour les citoyens français. En effet les centrales nucléaires, financées par l'Etat et payées par nos factures depuis 30 ans, sont amorties. C'est maintenant aux nouveaux entrants de faire des bénéfices avec cet outil, sans l'avoir financé, sans en assurer l'exploitation. Ceci est d'autant plus choquant qu'une augmentation importante et régulière des tarifs est programmée. Cette augmentation va-t-elle permettre aux fournisseurs de renouveler le parc de production ou de réaliser les marges que demandent leurs actionnaires ?

Pour la Régie, la situation financière va également se tendre avec l'évolution des conditions d'achat de l'énergie. Exemple : le 15 août 2010, vos tarifs (tarifs bleus) ont augmenté de 3% en moyenne alors que les achats d'énergie de la Régie ont augmenté de 10%.

